



SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION SIAO 71

MISSION :

Le SIAO a pour vocation sur le département pour l'ensemble des opérateurs :

- De simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement ;
- De traiter avec équité les demandes ;
- De coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement ;
- De contribuer à la mise en place d'un observatoire local.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

FINANCEMENT :

DDETS

NOMBRE DE PLACES MOBILISABLES PAR LE SIAO :

454 places d'hébergement d'urgence (115) : *Entre 306 et 317 en 2024								
	HU Pro Le Pont	HU H&H	HU VIF CIAS GAM	CHRSU Le Pont	CHRSU VIF PEP 71	ETAP Cluny	Places hiver	Abri de Nuit Les Charmilles
2025	247	75	2	52 dont 22 VIF	15	13	/	19
2024	152	De 43 à 59	2	52 dont 22 VIF	15	3	20 à 15	19

Dont deux nouveaux dispositifs :

	HU PARAY AELS 71	HU VIF MACON PEP71
2025	10	21

L'année écoulée est marquée par un renforcement significatif de l'offre d'hébergement, avec une évolution de 30,17 % des places déployées en direction des personnes sans abri, à savoir :

- La transformation de 84 places d'hébergement d'insertion en sous occupation régulière, en hébergement d'urgence ;
- La pérennisation de 37 places hiver 2024-2025 :
 - HU Le Pont : 11 ;
 - HU Habitat & Humanisme : 16 ;
 - ETAP Cluny : 10.

- L'ouverture de 31 places sur 2 nouveaux dispositifs :
 - HU VIF PEP 71 : 21 places ;
 - HU AELS Paray-Le-Monial : 10 places.

314 places d'hébergement d'insertion			
	CHRS I	HI (Hébergement d'Insertion hors-CHRS)	DJM
	2 opérateurs : PEP 71 (34) Le Pont (208)	3 opérateurs : Aile Sud Bourgogne (18) AEM (3) PEP71 (11)	1 opérateur : Le Pont
2025	242	32	40
2024	242	116	40

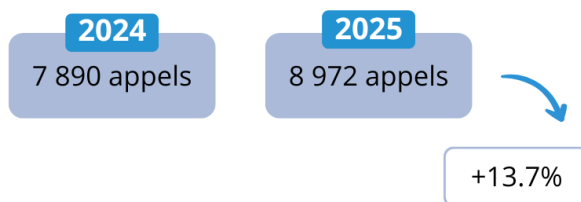
En 2025, 314 places (398 places en 2024), soit une diminution de 26,75% des places sur le parc HI, du fait des 84 places HI hors CHRS, gérées par l'association Le Pont, transformées en places HU, en raison d'un taux d'occupation annuel faible.

863 places de logement adapté					
	Pensions de Famille	Résidences Accueil	FJT	Résidences Sociales	IML
	4 opérateurs : Les Trappistines (32) Résidence Parodienne (15) Le Pont (68) Habitat & Humanisme (20)	2 opérateurs : PEP 71 (60) Le Pont (15)	5 opérateurs : FJT Autun (23) FJT Chalon (69) FJT Le Creusot (20) FJT Montceau-les-Mines (24) FJT Paray-le-Monial (18)	2 opérateurs : Adoma (37), Alfa3A (23),	8 opérateurs : Aile Sud Bourgogne (32) PEP 71 (62) Le Pont (101) Soliha (54) Isba (107) Viltais (31) Habitat & Humanisme (24) Coallia (28)
2025	135	75	154	60	439
2024	137	73	165	59	409

En 2025, 863 places (843 en 2024), soit une évolution de 2,31 %, avec :

- L'ouverture d'un nouveau dispositif Coallia pour le public BPI de moins de 25 ans : 28 places ;
- Le pilotage renforcé des résidences sociales et la réforme de l'AGLS engagés par la DIHAL ces dernières années, qui ont eu un impact sur le nombre de logements et de places pour les structures et ainsi en ricochet des ajustements sur le nombre de logements mis à disposition du SIAO dans le cadre du contingent préfectoral.

Données quantitatives urgence



En l'espace de 4 ans, le nombre moyen d'appels au 115 est passé de 2,3 appels à 4 appels par personne et par an.

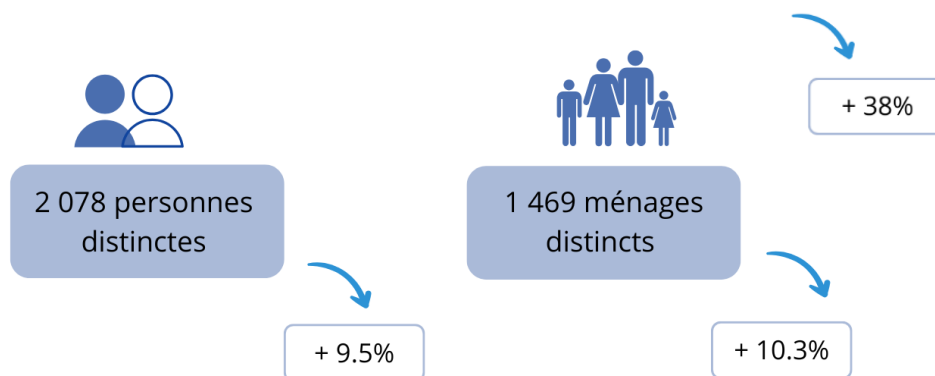
Il est important de préciser que ces appels n'ont pas systématiquement abouti à une orientation vers un hébergement d'urgence.

L'évolution du nombre de demandes d'hébergement d'urgence :



Du 01/01/2025 au 31/12/2025

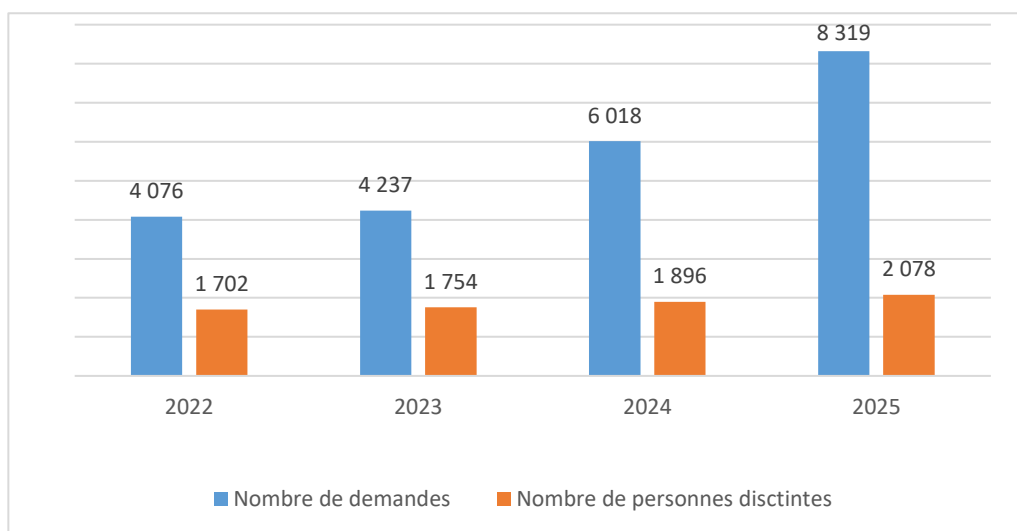
➤ **8 319 demandes d'hébergement d'urgence** ont été créées



Le nombre de demande d'hébergement d'urgence a doublé en l'espace de quatre ans, une évolution qui est probablement à mettre en perspective avec l'augmentation de 76% des places d'hébergement d'urgence depuis 2022.

Pour 1 369 personnes distinctes, représentant 980 ménages, il s'agit d'une 1^{ère} demande.

En 2024, il y a eu 1 252 personnes distinctes qui ont fait une 1^{ère} demande, représentant 881 ménages distincts.



Les motifs de demande d'hébergement d'urgence :

Motifs des demandes	2025	En %	2024	En %
Dort dans la rue	3 629	43,60 %	3 045	50,60 %
Fin d'hébergement chez des tiers	2 074	24,90 %	1 037	17,20 %
Violences familiales-conjugales	432	5,20 %	266	4,40 %
Autres	417	5 %	160	2,70 %
Sortie d'hébergement généraliste ou d'établissement spécialisé	378	4,50 %	420	7 %
Expulsion locative	336	4 %	128	2,10 %
Séparation ou rupture des liens familiaux	265	3,20 %	226	3,80 %
Arrivée en France	246	3 %	173	2,80 %
Sortie dispositif asile	217	2,60 %	178	3 %
Fin d'hospitalisation	157	1,90 %	127	2,10 %
Inadaptation du logement / Logement insalubre / Hôtel / Location saisonnière	97	1,20 %	188	3,10 %
Expulsion SQUAT	43	0,50 %	34	0,60 %
Sortie de détention	23	0,30 %	31	0,50 %
Sortie de Logement accompagné	5	0,10 %	5	0,10 %

Certains motifs méritent d'être soulignés au regard de la forte hausse observée entre 2024 et 2025 :

- Le nombre de demandes pour des personnes **en rupture d'hébergement chez des tiers** a doublé ;
- La demande d'hébergement au motif de **VIF** a augmenté de 62 % ;
- Les demandes pour **expulsions locatives** ont presque triplé ;
- Le nombre de demandes d'hébergement pour des **personnes migrantes nouvellement arrivées sur le territoire Français** a augmenté de 42 %.

➤ **Une tension accrue sur les dispositifs**

+ 38 % de demandes : la sollicitation du 115 augmente fortement.

Cela confirme une pression croissante sur les dispositifs d'hébergement d'urgence, malgré l'effort d'augmentation des capacités.

➤ **Une augmentation modérée du public concerné**

Seulement +10 % de personnes différentes

La hausse des demandes n'est pas due principalement à l'arrivée de nouveaux publics, mais à :

- des personnes qui sollicitent plus souvent le 115 ;
- des parcours plus longs et plus instables.

➤ **Des situations plus complexes et durables**

Ce phénomène peut traduire :

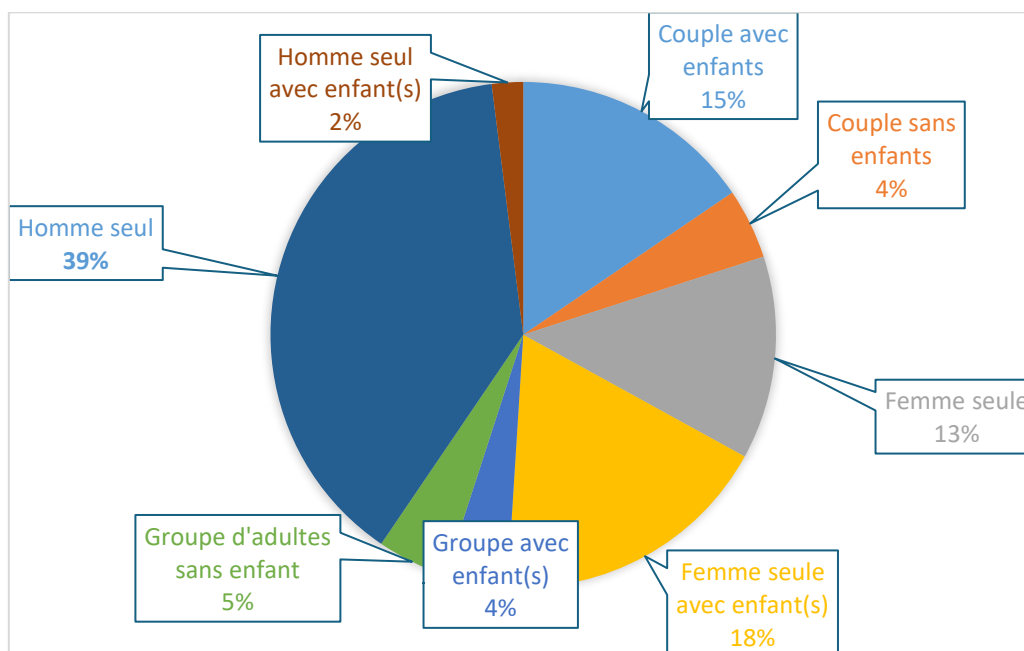
- une chronicisation de la précarité ;
- des ruptures de parcours (retours fréquents en hébergement) ;
- des difficultés accrues qui freinent l'accès et le maintien au logement ou aux solutions pérennes ;
- un public nécessitant un accompagnement renforcé et dans la durée.

➤ **L'effort de création de places : nécessaire mais insuffisant seul**

+43 % de places : effort important et structurant mais la dynamique de la demande montre que l'augmentation quantitative doit être complétée par un travail renforcé sur la fluidité des parcours et l'accès au logement.

Ces éléments soulignent la nécessité de poursuivre l'adaptation de l'offre d'hébergement, tout en renforçant les actions favorisant la fluidité des parcours et l'accès à des solutions durables, afin de limiter la répétition des demandes et la chronicisation des situations.

Profil des demandeurs par composition du ménage :



Même si on constate une légère baisse de 2 points de la représentation d'homme seul passant de 41 % à 39 %, la répartition de la composition des ménages qui sollicitent un hébergement d'urgence est sensiblement la même depuis plusieurs années avec :

- 52 % des demandes qui relèvent de personnes isolées dont 13% de femmes ;
- 39 % de ménages avec enfants ;
- 9 % de couples ou groupes d'adultes sans enfants.

Focus VIF :

	Demandes relevant du critère VIF	Personnes distinctes	Ménages distincts	Profil	Demandes pourvues au 115
2025	474	197	129	94.5% de femmes	106 demandes pourvues pour 60 ménages (46.5%)
2024	342	116	96	82.7% de femmes	75 demandes pourvues pour 47 ménages (48.9%)

Dans l'analyse des données, il est important de ne pas comparer directement les chiffres des VIF figurant dans les motifs des demandes avec ceux du focus VIF. En effet, lors du premier appel, le demandeur peut exprimer un motif principal différent (par exemple : dormir à la rue), même s'il est en situation de VIF. Le critère VIF n'est pas systématiquement renseigné à cette étape. Il peut être identifié et enregistré ultérieurement, lors du suivi de parcours. Ainsi, les données du focus VIF sont plus complètes que celles issues uniquement des motifs des demandes.

⇒ **Augmentation de 38,50 % des demandes et de 34,30 % des ménages.**

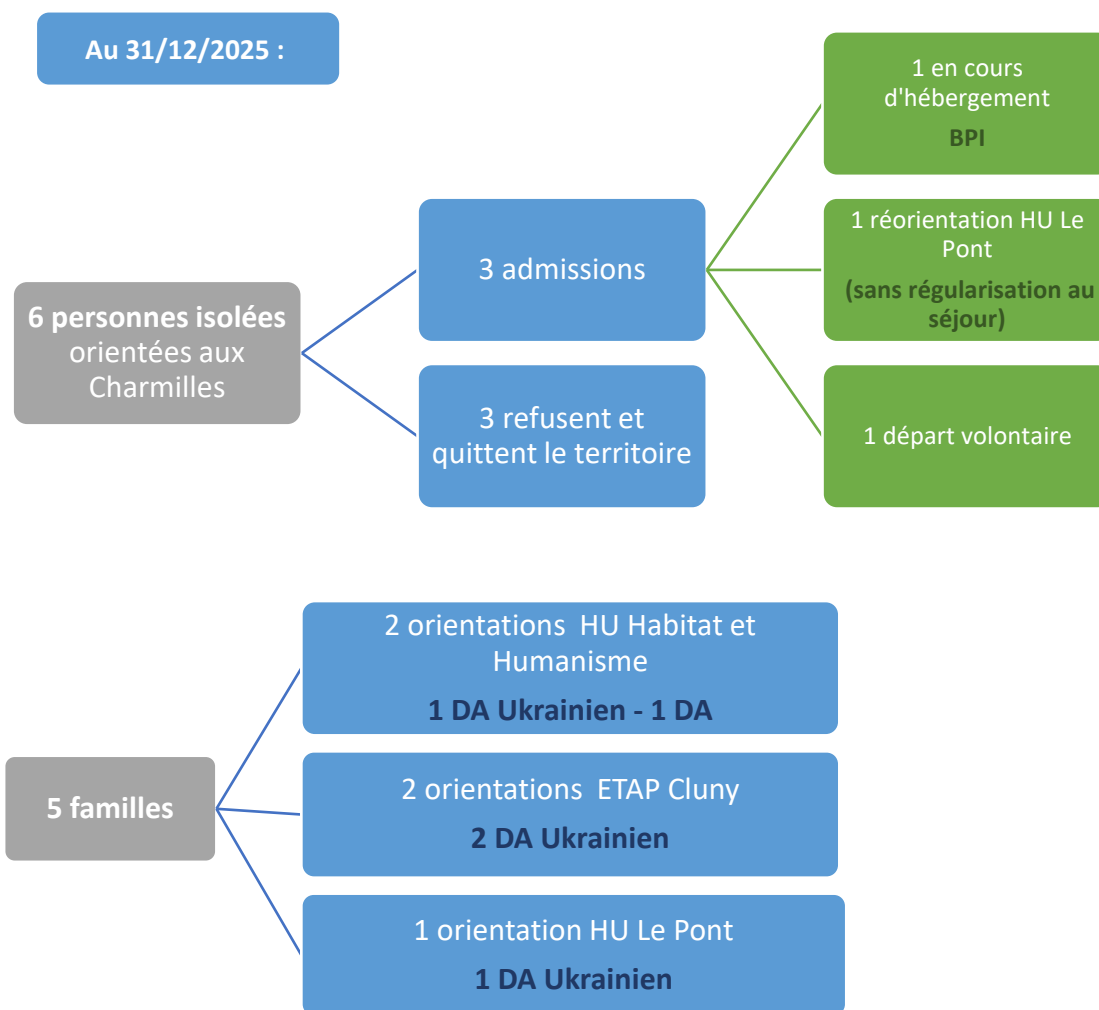
Focus sur les dessertements Ile-de-France :

Le dessertement est une politique d'orientation de personnes sans abri depuis l'Île-de-France vers d'autres départements ou régions, pour désengorger le système d'hébergement francilien et faciliter les parcours d'insertion.

En Saône-et-Loire, 8 places isolées sont réservées à l'abri de nuit Les Charmilles à Mâcon. Néanmoins, 3 autres dispositifs ont été mobilisés pour répondre à l'accueil de familles : Etap Cluny, l'HU Habitat Humanisme et l'HU Le Pont.

Au 1^{er} janvier 2025, 1 personne sans régularisation au séjour issue des dessertements 2024 était encore présente à l'abri de nuit des Charmilles.

En 2025, le département a accueilli **6 cohortes**, représentant **23 personnes et 11 ménages**.



BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale
DA : Demandeur d'Asile

On constate un manque de fluidité dans les parcours d'hébergement. En effet, toutes les personnes issues des dessertements de 2025 sont toujours hébergées au 31 décembre 2025.

Cette situation s'explique principalement par la complexité de certaines situations administratives. Les personnes qui ne disposent pas d'une régularisation de leur droit au séjour ne peuvent être orientées que vers de l'Hébergement d'Urgence (HU).

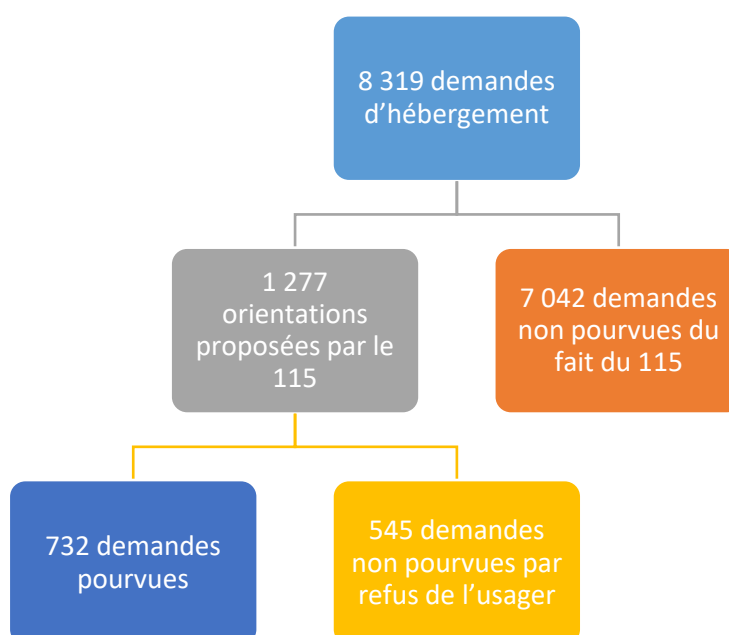
Par ailleurs, les personnes déplacées ukrainiennes ayant déposé une demande d'asile ne peuvent pas bénéficier du dispositif d'hébergement de l'OFII et ne disposent pas de ressources suffisantes pour accéder à un logement autonome.

Enfin, la fermeture d'un certain nombre de places au sein du dispositif OFII entraîne un allongement des délais d'orientation pour les demandeurs d'asile.

En 2025, à partir du mois de juin, l'absence de calendrier des cohortes a fragilisé l'organisation de l'offre d'accueil. Afin de pouvoir accueillir les personnes issues des cohortes, il est nécessaire que les places réservées aux Charmilles soient disponibles. Cela implique toutefois de devoir remettre à la rue certaines personnes hébergées, faute d'autres solutions d'hébergement.

Il s'agit d'une organisation particulièrement chronophage, souvent à mettre en œuvre dans l'urgence et difficile à gérer sur le plan étique pour le SIAO et les opérateurs de l'hébergement.

Les réponses aux demandes d'hébergement :



7 042 demandes d'hébergement non pourvues du fait du 115	Parmi les demandes non pourvues : <ul style="list-style-type: none"> - 52 % pour absence de places disponibles. - 39 % pour absence de places compatibles avec la composition du ménage ; - 7 % ont pu se maintenir dans l'hébergement où ils étaient ; - 2 % autres : personnes ne relevant pas du 115, maintien dans le logement ; refus liés au comportement, la personne n'a pas rappelé le 115.
---	--

545 demandes d'hébergement non pourvues par refus de l'usager	<ul style="list-style-type: none"> - 76 % des refus sont liés à l'éloignement géographique / manque de transport en commun ; - 10 % des personnes ont trouvé une autre solution ; - 7 % de refus pour raisons personnelles ; - 4 % des personnes ne se sont finalement pas présentées dans les hébergements ou sont parties avant d'y passer la nuit ; - 3 % ont jugé que les conditions d'accueil étaient inadaptées.
--	---

Sur l'année écoulée, l'offre d'hébergement d'urgence a été renforcée avec la création de 137 places supplémentaires.

Toutefois, le taux d'orientation de 15 % via le 115 est resté stable, ce qui indique que l'augmentation de la capacité n'a pas entraîné une hausse proportionnelle des mises à l'abri effectives.

Les motifs de refus du 115 sont similaires à 2024, avec pour principales raisons l'absence de places disponibles ou incompatibles avec la composition familiale.

Par ailleurs, le taux de refus des orientations par les usagers a fortement augmenté, passant de 29 % à 42,60 % en 2025.

L'analyse des motifs de refus met en évidence que la principale cause invoquée est l'éloignement géographique de la place proposée (augmentation de 10 points), jugé incompatible avec l'ancrage territorial des ménages (proximité des liens sociaux, de l'emploi, des démarches administratives, des soins ou de la scolarité...).

Cette situation souligne les limites d'une réponse essentiellement quantitative, et met en exergue la nécessité d'une meilleure adéquation entre l'implantation des places d'hébergement et les bassins de vie des publics concernés, afin de favoriser l'acceptabilité des orientations et l'effectivité des mises à l'abri.

Focus sur le territoire où se trouve le demandeur au moment de la demande :

Territoires où se trouve le ménage au moment de la demande	Répartition des demandes en %	Répartition départementale des places en %
Mâcon Cluny Tournus	42 %	24 %
Chalonnais	36 %	32 %
CUCM	11 %	21 %
CCGAM	3 %	15 %
Charolais-Brionnais	8 %	8 %

Il existe une inadéquation géographique entre :

- Le lieu où se trouvent les personnes au moment de l'appel au 115 ;
- Et la répartition territoriale des places d'hébergement.

Cette inadéquation contribue probablement :

- Au taux élevé de refus des propositions ;
- Au fait que les ménages expriment une réticence marquée à s'éloigner de leur territoire de vie. Le refus n'est pas forcément un refus de la mise à l'abri en soi, mais un refus de la rupture des repères, une volonté de rester à proximité des intervenants connus ou des lieux ressources.

Le Plan Logement d'Abord :

Sorties de l'hébergement d'urgence vers :	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Logement social	115	83	60	57	34	38
Intermédiation locative	10	10	11	11	2	9
Logement privé	12	36	32	31	25	16
Résidence sociale	7	5	12	4	11	3
TOTAL	144	134	115	103	72	66

On observe une progression continue des accès directs au logement social, confirmant l'efficacité de la politique du Logement d'abord.

Entre 2024 et 2025, le nombre d'accès au logement direct auprès des bailleurs sociaux a augmenté de 38,55 %. Cette dynamique positive témoigne de la solidité des liens de confiance établis entre les opérateurs de l'HU et les bailleurs sociaux.

En revanche, l'analyse des parcours des ménages hébergés en structures d'urgence met en évidence les limites de la commission relogement. En 2025, seuls quatre ménages hébergés ont sollicité un passage en commission, et aucun n'a été relogé par ce biais.

Les sorties vers le logement s'opèrent principalement grâce aux relations directes et fonctionnelles entre les opérateurs de l'hébergement et les bailleurs sociaux, davantage que par les dispositifs institutionnels de type commission.

Les sorties de l'HU vers l'IML et les résidences sociales restent stables.

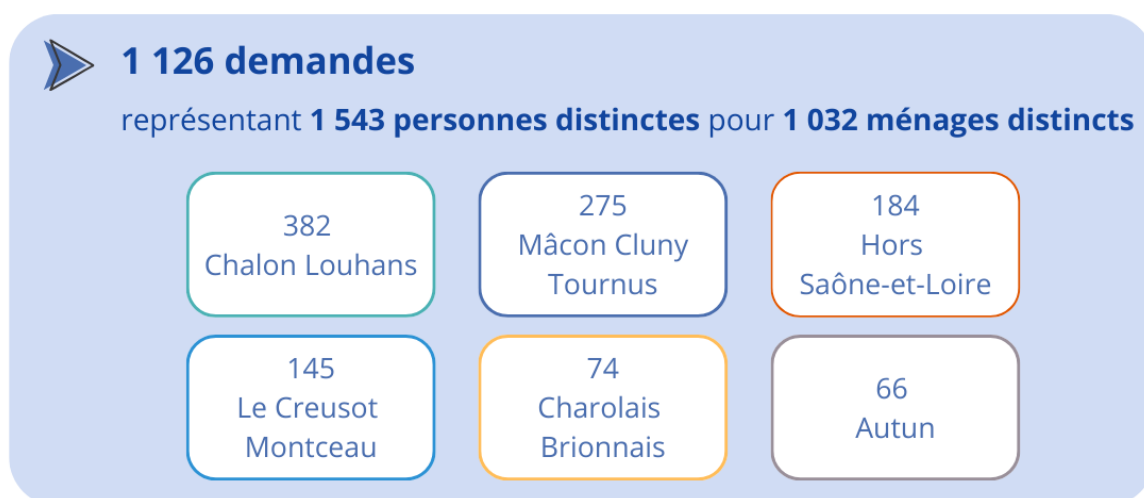
L'accès au logement du parc privé s'est nettement ralenti en 2025. Toutefois, cette évolution doit être mise en perspective avec l'augmentation concomitante des entrées en logement social. Ces éléments permettent d'envisager que le ralentissement de l'accès au parc privé s'explique principalement par le contexte économique actuel : exigences accrues en matière de garanties financières, nécessité de disposer d'un garant, avances de frais (dépôt de garantie, premiers loyers), autant de freins à l'accès au logement privé.

Ce constat ne semble pas révéler une difficulté accrue d'autonomie des ménages accompagnés, mais plutôt des contraintes structurelles liées au marché locatif privé (obligations accrues des propriétaires en matière de performances énergétiques notamment), rendant ce dernier moins accessible pour les publics accompagnés.

	Répartition géographique de l'accès au logement public	Répartition géographique de l'accès au logement privé
Chalonnais	34 %	8 %
Maconnais	27 %	25 %
CUCM	20 %	33 %
CCGAM	11 %	17 %
Charolais	8 %	17 %

Données quantitatives insertion

Nombre de demandes réceptionnées par le SIAO, par territoire :



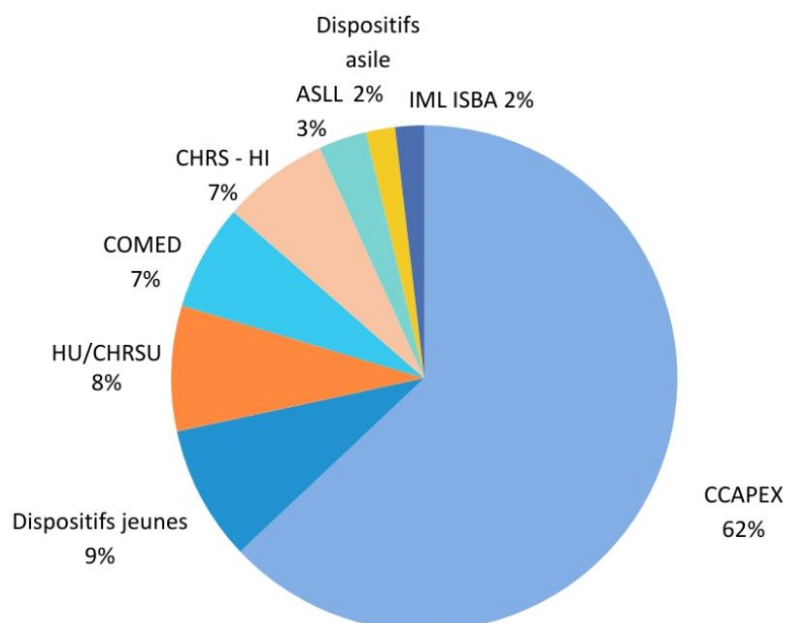
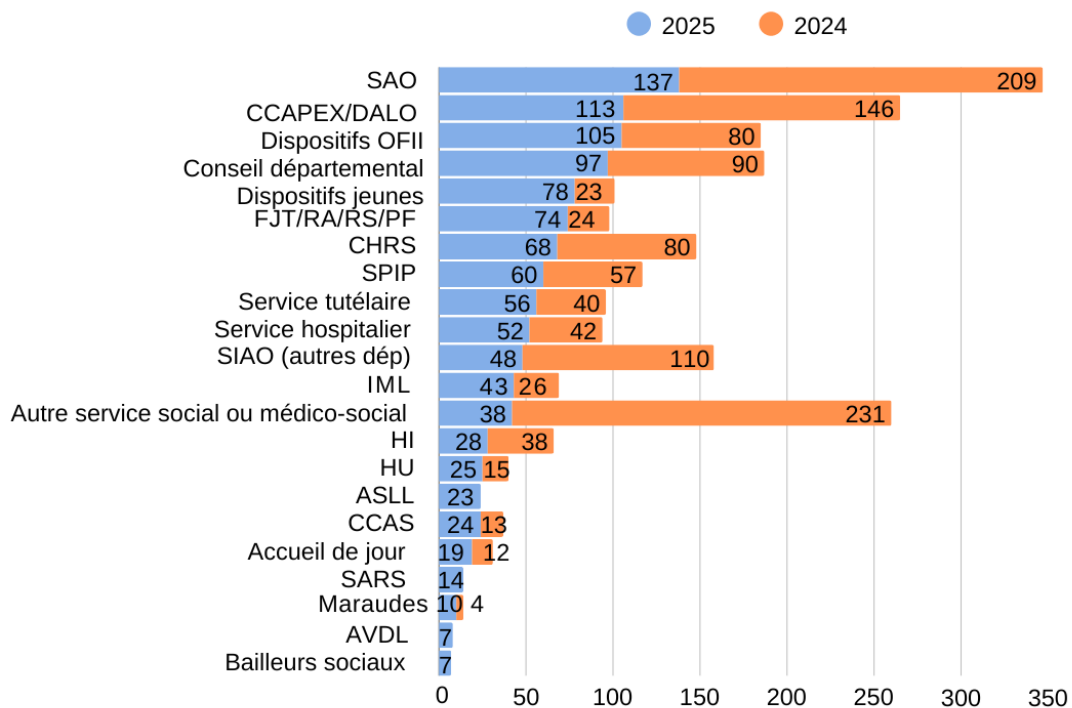
La répartition est identique aux années précédentes, néanmoins on constate une **baisse de 10,12 % des demandes d'insertion**.

Années	Nombre de demandes	Nombre de personnes	Nombre de ménages
2025	1 126	1 543	1 032
2024	1 240	1 738	1 240
Evolution en %	-10,12 %	-12,63 %	-20,15 %

Cette diminution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La fermeture des 84 places d'insertion hors CHRS de l'association Le Pont ;
- La fin de la gestion des places dédiées au dispositif Ukraine par le SIAO ;
- Les sessions de formation et d'information mises en place par le SIAO qui permettent aux prescripteurs de mieux comprendre le fonctionnement et d'orienter plus justement les demandes.

Services préconisateurs :



On constate une diversification des prescripteurs. Cette évolution s'explique en partie par une meilleure identification du SIAO et des différents dispositifs existants sur le territoire par les partenaires. Cette plus grande lisibilité du rôle du SIAO favorise le recours à celui-ci par un nombre plus important d'acteurs pour l'orientation des publics.

Cette année, la catégorie "autres services" connaît une diminution du nombre de prescripteurs. Cette baisse s'explique principalement par un travail de clarification et de précision dans la saisie des prescripteurs. Ainsi, plusieurs services qui étaient auparavant regroupés dans cette catégorie ont été identifiés, ce qui a mécaniquement réduit le volume enregistré dans "autres services".

On observe par ailleurs une augmentation des prescriptions émanant des structures OFII. Cette évolution peut être mise en lien avec la pression accrue exercée sur les opérateurs CADA et HUDA concernant les sorties, notamment dans le cadre des situations d'indus réfugiés, ce qui conduit ces structures à solliciter davantage le SIAO pour l'orientation des personnes concernées.

Il y a en revanche moins de prescriptions des CHRS, car les sorties de ces établissements se font essentiellement vers du logement ordinaire (26 %), ce qui ne nécessite pas de demande auprès du SIAO. Par ailleurs, certaines sorties se font sans solution (26,50 %), notamment en cas d'exclusion du CHRS pour non-respect du règlement intérieur ou pour des faits de violence. Ces situations ne nécessitent également pas de sollicitation auprès du SIAO.

La catégorie "dispositifs jeunes" présente également une hausse du nombre de prescripteurs. Celle-ci s'explique en grande partie par une évolution de la méthode de comptabilisation : alors que les années précédentes seule la Mission locale était intégrée dans cette catégorie, plusieurs services accompagnant les jeunes y ont été regroupés cette année, ce qui entraîne une augmentation mécanique du nombre de prescriptions.

Les prescriptions des FJT ont augmenté. Cette tendance s'inscrit dans le contexte des orientations et injonctions de l'État visant à mobiliser les places du contingent préfectoral, dont la gestion est confiée au SIAO.

Il convient toutefois de préciser que, si les admissions ont bien été saisies dans SI-SIAO, les orientations n'ont pas toujours fait l'objet d'une validation systématique par le SIAO. En pratique, les FJT réalisent fréquemment des auto-prescriptions, puis procèdent à une régularisation à posteriori des admissions auprès du SIAO.

Les formations proposées par le SIAO à destination de tous les travailleurs sociaux du département ont également contribué à démocratiser l'utilisation du SI SIAO. Ainsi, les structures réalisent davantage directement les évaluations dans le SI SIAO. Par le passé, les SAO étaient largement identifiés comme le service chargé de réaliser les évaluations SIAO, ce qui générait un nombre plus important d'évaluations faites par les SAO.

On observe également une diminution des demandes adressées par d'autres départements. Cette évolution peut s'expliquer par la saturation des dispositifs d'hébergement et de logement sur le territoire, qui conduit le SIAO 71 à refuser la majorité des demandes extérieures au département. Cette situation a probablement contribué, au fil du temps, à limiter l'adressage de nouvelles demandes par les partenaires d'autres territoires.

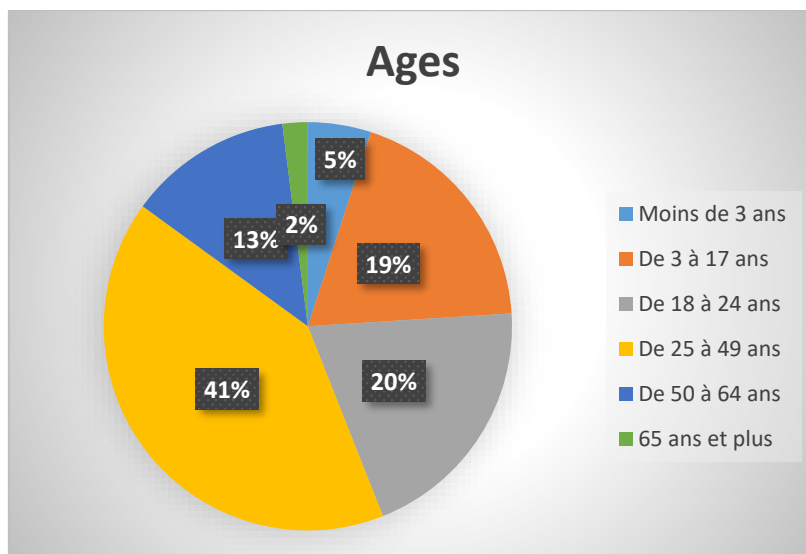
On constate que les CCAPEX et la COMED, qui sont les principaux prescripteurs des mesures AVDL, ont prescrit significativement moins de mesures cette année, avec une baisse de 23 %.

Il semblerait que les CCAPEX du département (à l'exception de celle de Mâcon) manquent d'informations concernant ces dispositifs.

Dans ce contexte, une harmonisation des pratiques et une meilleure diffusion de l'information à l'échelle départementale apparaissent nécessaires.

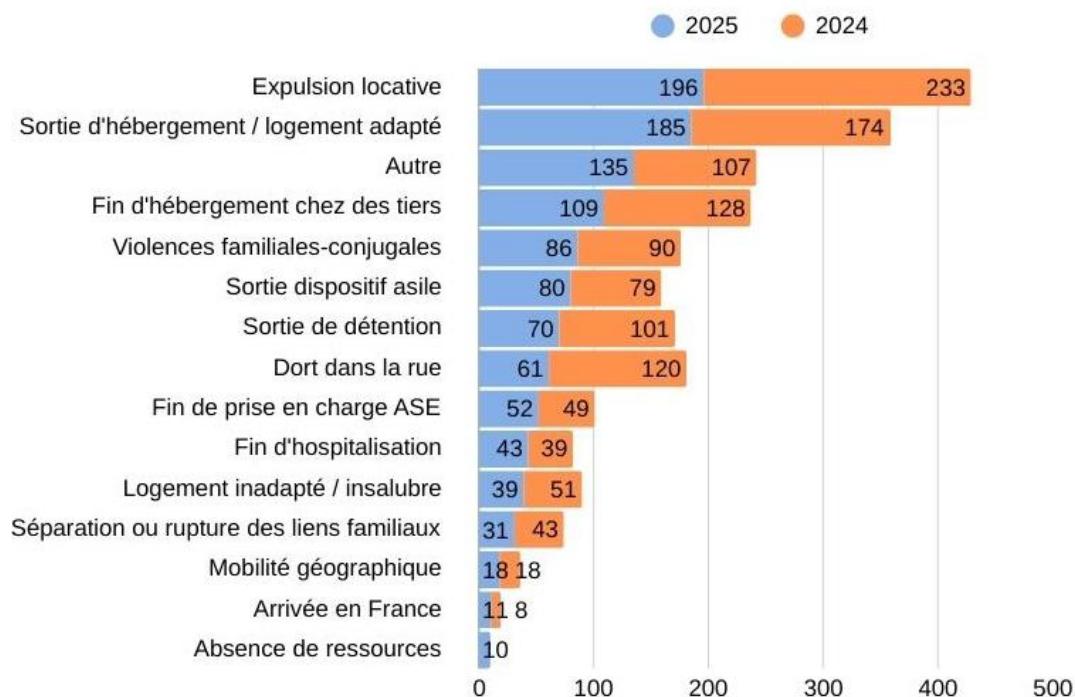
Profil des demandeurs (1 689 personnes pour 1 126 ménages) :

Profils	En personnes	En ménages
Homme seul	599	599
Femme seule	263	263
Couple sans enfant	47	24
Groupe d'adultes sans enfant	36	14
Femme seule avec enfant(s)	394	126
Homme seul avec enfant(s)	30	15
Couple avec enfant	234	61
Groupe avec enfant(s)	86	24



La répartition des profils (compositions familiales et âges) est similaire aux années précédentes.

Motif principal de la demande :



Le nombre de demandes selon leur motif peut évoluer. Néanmoins, la répartition globale en pourcentage varie peu entre 2024 et 2025 pour la quasi-totalité des motifs.

On constate toutefois une diminution de 5 points, passant de 10 % à 5 % des demandes, pour le motif principal "dort à la rue".

Cependant, ce motif principal reste aléatoire, car il peut varier selon le travailleur social. En effet, les personnes sollicitant une demande d'insertion auprès du SIAO cumulent souvent plusieurs problématiques, et la détermination de la problématique principale peut différer selon l'interlocuteur.

Types d'admission sur le parc insertion (hébergement / logement / AVDL) :

	2025	2024
AVDL	162	206
CHRS	160	134
IML	127	178
RS	39	17
PF	32	30
FJT	20	11
HI	20	49
RA	14	27
DJM	3	8
BPI - de 25 ans	4	0
TOTAL	581	660

On constate une augmentation du nombre d'admissions en CHRS, pension de famille et résidences sociales / FJT en 2025.

Pour les CHRS et les résidences sociales, cette évolution traduit principalement une amélioration de la fluidité de ces dispositifs.

Concernant les FJT, cette hausse s'explique encore en partie par une régularisation des données enregistrées, le SIAO n'ayant pas encore pleinement la maîtrise des orientations vers ces structures.

L'augmentation des admissions en pensions de famille s'explique par la réouverture en fin d'année de la pension de famille des Trappistines à Mâcon (travaux de réhabilitation suite à un incendie).

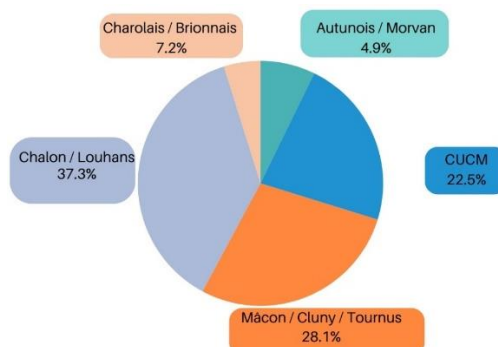
Aucune comparaison n'est possible pour le dispositif BPI -25 ans, celui-ci ayant ouvert en 2025.

Enfin, on observe une diminution des admissions en HI, liée à la fermeture de 84 places d'hébergement d'insertion.

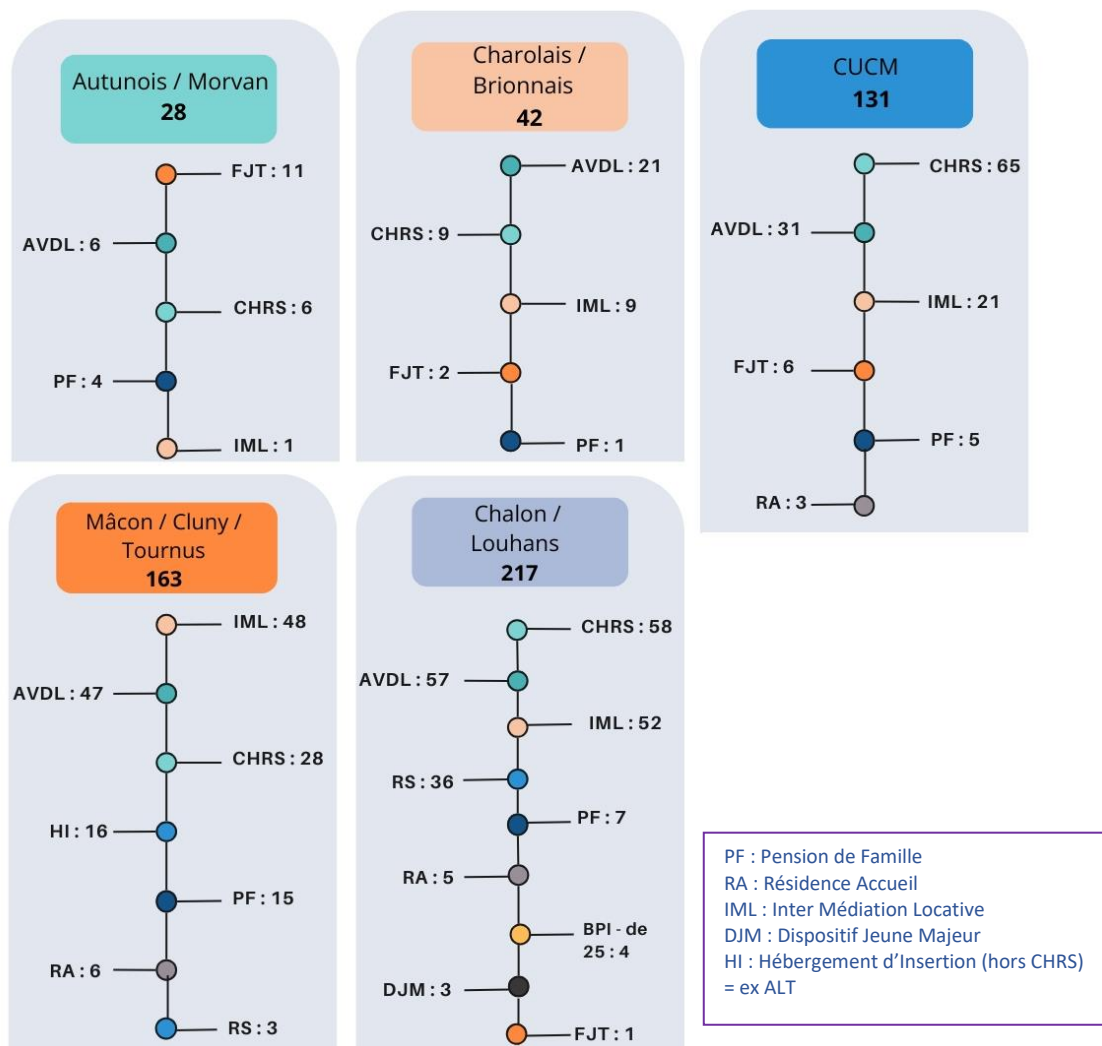
La diminution des admissions en IML s'explique par les difficultés de captation des logements par les opérateurs.

Enfin, la baisse de 23% des demandes AVDL s'explique notamment par la diminution de plus de 20 % des prescriptions émanant des CCAPEX et de la COMED.

Répartition des admissions par territoires :



Répartition détaillée par dispositifs et par territoires :



Le Plan Logement d'Abord :

Sorties d'hébergement d'insertion (en nb de personne) vers	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Logement social	160	170	222	164	176	141
Logement privé	47	91	73	50	51	76
TOTAL logement ordinaire	207	261	295	214	227	217
Intermédiation locative	27	54	29	20	28	29
Résidence sociale / Pension de Famille / Résidence d'Accueil	9	14	12	11	17	17
TOTAL logement adapté	36	68	41	31	45	46
TOTAL personnes sorties	243	329	336	245	272	263

La diminution des sorties d'hébergement d'insertion vers le logement de 26 % peut s'expliquer par l'évolution du public orienté vers ces dispositifs. En effet, le SIAO oriente désormais en hébergement les situations les plus complexes et les plus précaires. Ces personnes cumulent souvent plusieurs difficultés (sociales, administratives, financières ou de santé), ce qui rend leur accès au logement autonome plus long et plus difficile.

Ainsi, l'hébergement d'insertion accueille aujourd'hui un public plus fragile, nécessitant un accompagnement plus important et plus long, ce qui explique en partie la baisse des sorties vers le logement.

Par ailleurs, le SIAO privilégie de plus en plus l'orientation directe vers le logement lorsque la situation des ménages le permet, sans passer par une étape en hébergement. Cette logique s'inscrit dans les politiques visant à favoriser l'accès rapide au logement.

Parallèlement, le SIAO oriente de plus en plus avec un accompagnement les ménages vers le logement, ce qui réduit mécaniquement le nombre de sorties depuis l'hébergement.

En sortie d'hébergement, **le ralentissement de l'accès au logement et notamment dans le parc privé** peut s'expliquer par la précarité financière croissante des ménages qui ne sont plus en mesure d'assumer les conditions d'entrée et/ou de maintien dans un logement, notamment le niveau des loyers, les dépenses énergétiques ou encore les garanties demandées par les propriétaires.

Par ailleurs, **la réduction de l'offre de logements disponibles** peut également expliquer ce phénomène. Depuis le 1er janvier 2025, les logements classés DPE G ne peuvent plus être mis en location, ce qui a entraîné le retrait d'une partie du parc locatif privé et donc une diminution de l'offre.

Les associations rencontrent également des **difficultés à capter des logements dans le cadre de l'intermédiation locative (IML)**. Cela peut s'expliquer par un manque de confiance de certains propriétaires envers ces dispositifs, malgré les garanties proposées.

La baisse des sorties de l'hébergement d'insertion vers les pensions de famille s'explique notamment par le fonctionnement même de ces dispositifs. En effet, les pensions de famille ne prévoient pas de durée maximale de séjour : les résidents peuvent y rester de manière durable, voire illimitée ; ce qui entraîne un faible turnover au sein de ces structures. Par conséquent, les places se libèrent rarement, et les possibilités d'orientation des personnes sortant de l'hébergement d'insertion vers ce type de logement sont donc réduites.

Données qualitatives

Faits marquants :

Un travail conséquent a été réalisé sur **le module "offre" du SI-SIAO** afin d'optimiser l'actualisation et la visibilité de l'offre d'hébergement et de logement.

Des formations SI-SIAO ont été mises en place, suite à un sondage envoyé aux utilisateurs du SI-SIAO et pour répondre à leurs besoins, elles sont co-animées par une coordinatrice du SIAO (présentation des missions du SIAO et des différents dispositifs) et la référente SI-SIAO (présentation des fonctionnalités du SI-SIAO) :

- 3 formations ont été proposées fin 2025, réunissant 34 participants ;
- 9 sessions sont programmées pour le premier semestre 2026.

Des permanences mensuelles en visioconférence animées par la référente SI du SIAO, à destination des utilisateurs du site SIAO ont été mises en place pour répondre aux questions techniques liées à l'utilisation de l'outil SI-SIAO. Ces permanences fonctionnent sur le principe d'un "Service Après-Vente", permettant aux professionnels d'obtenir rapidement des réponses à leurs interrogations, de clarifier certaines fonctionnalités et d'améliorer leur utilisation quotidienne du site.

À noter également **le déploiement du logiciel Brevo afin de faciliter la diffusion d'informations en masse** auprès des partenaires et utilisateurs. Cet outil permet de centraliser et structurer la communication, notamment pour la planification et l'annonce des formations et la diffusion d'informations importantes (déclenchement du Plan Grand Froid, alerte Canicule par exemple...).

L'utilisation de cet outil permet ainsi d'optimiser la circulation de l'information, de garantir une meilleure visibilité des actions proposées et d'assurer une communication plus efficace auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Des adresses mails spécifiques au SIAO ont été créées, indépendamment de celles de l'association Le Pont, afin de garantir une plus grande neutralité.

Le premier COPIL élargi du SIAO a été organisé, réunissant les opérateurs de la veille sociale et de l'AHJ, les collectivités locales et territoriales ainsi que les services de l'État.

Ce temps de travail a été structuré autour d'ateliers participatifs et évaluatifs visant à analyser et à améliorer le fonctionnement du SIAO.

Des rencontres ont été initiées avec les opérateurs de la veille sociale et de l'AHJ, sous l'égide de l'État, afin d'engager **un travail autour de l'élaboration des conventions tripartites**.

Un travail sur la communication a été engagé, avec la mise à jour des cartographies et la création de documents destinés à faciliter le repérage des services de veille sociale, notamment pour les sortants de détention.

Les commissions de veille sociale, déployées depuis 2024 sur huit territoires, ont permis de mettre en lumière des situations de personnes à la rue, d'enclencher des interventions adaptées et de renforcer le partenariat entre les acteurs autour des besoins des personnes concernées.

Ces rencontres ont également constitué un espace d'échange et d'analyse des situations, favorisant une meilleure coordination des interventions sur les territoires.

Elles ont par ailleurs permis d'amorcer une réflexion sur le traitement des demandes adressées au 115, notamment autour de la reconnaissance et de la définition de certaines priorisations, afin d'améliorer la réponse apportée aux situations les plus urgentes.

Plaintes et réclamations :

Aucune plainte ni réclamation recensée officiellement en 2025

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Aucun événement indésirable grave n'a été recensé sur le SIAO en 2025.

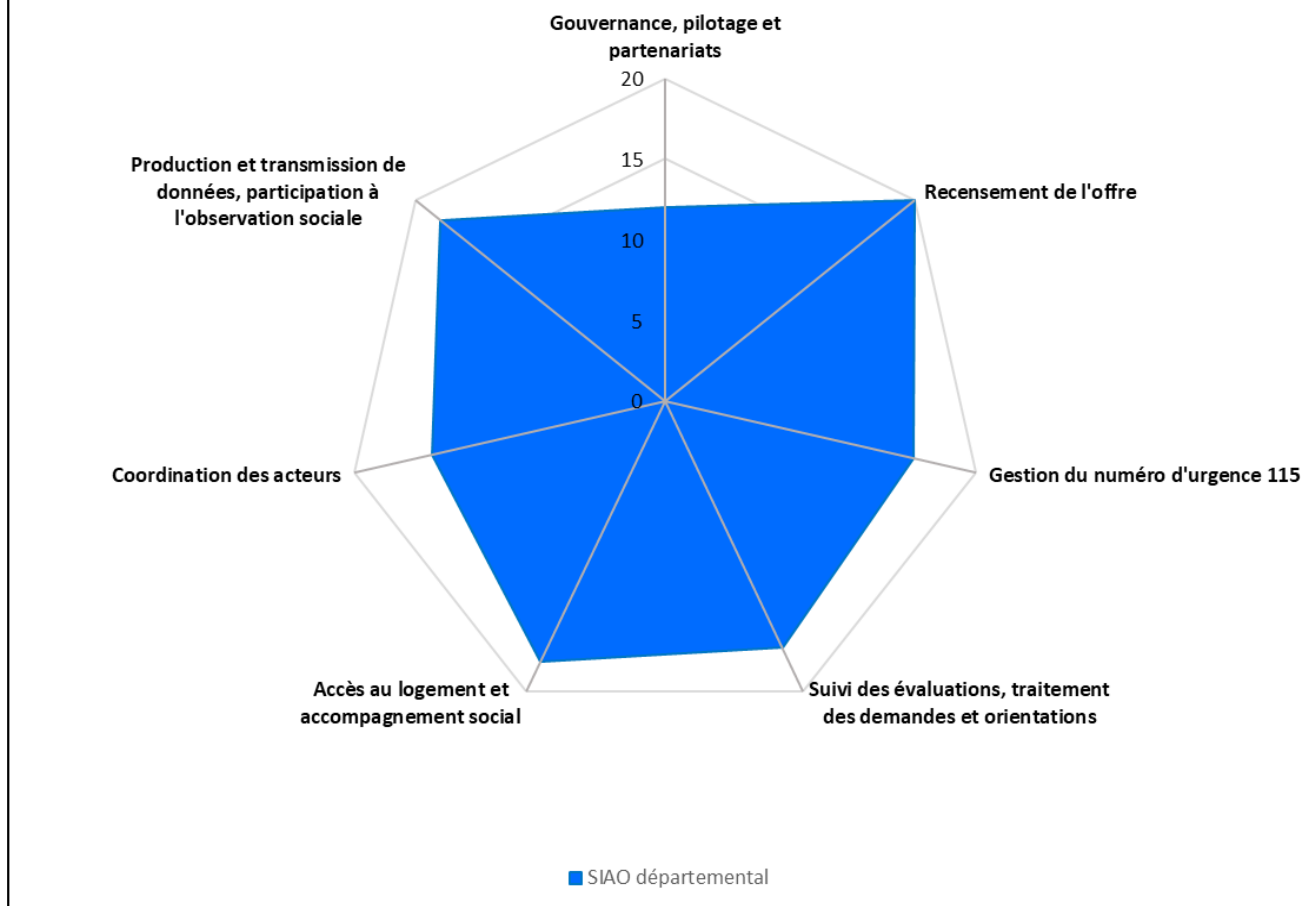
Néanmoins, face à la récurrence d'appels malveillants ou à caractère agressif, un logo "Stop Violence" a été ajouté à la signature mail des écoutants du 115.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2025 :

L'année 2025 a été particulièrement active et la majorité des objectifs fixés a été atteinte, voire au-delà. Les faits marquants ci-dessus et le positionnement du SIAO 71 dans le modèle cible de la DIHAL ci-dessous, mettent en avant l'ampleur du travail accompli et l'engagement des acteurs mobilisés.

Positionnement du SIAO par rapport au modèle cible avril 2025



Projections 2026 :

L'année 2026 sera prioritairement consacrée à plusieurs chantiers structurants, notamment :

- La modernisation du fonctionnement du 115 : le SIAO 71 a été retenu par la DIHAL pour être pilote dans l'expérimentation programmée ;
- Le déploiement d'une ligne téléphonique 115 indépendante du réseau téléphonique de l'association Le Pont ;
- La finalisation des signatures des conventions tripartites (Etat, SIAO et opérateurs) ;
- Le déploiement des accès au SI-SIAO à destination des gestionnaires d'hébergement et à leur formation à l'utilisation ;
- Le suivi de la progression des parcours et la fluidité des dispositifs ;
- La gestion de la régulation des mesures SARS ;
- L'intégration de la commission DJM au fonctionnement « classique » de la régulation par le SIAO ;
- La signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs entre l'État et le SIAO ;
- La poursuite du développement de l'observation sociale et sa communication.

LEXIQUE

AELS :	Aide Entraide Logement Solidarité
AEM :	Association d'Enquête et de Médiation
AHI :	Accueil Hébergement Insertion
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
AVDL :	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BPI :	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CCGAM :	Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan
CIAS :	Centre intercommunal d'Action Sociale
CHRS :	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI :	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU :	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
COMED :	Commission Départementale de Médiation
COFIL :	Comité de Pilotage
CUCM :	Communauté Urbaine Creusot Montceau
DALO :	Droit au Logement Opposable
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
DIHAL :	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
DJM :	Dispositif Jeunes Majeurs
DPE :	Diagnostic de Performance Energétique
ETAP :	Espace Temporaire de Personnes
FJT :	Foyer Jeunes Travailleurs
GAM :	Grand Autunois Morvan
IML :	Intermédiation Locative
H&H :	Habitat et Humanisme
HI :	Hébergement Insertion
HU :	Hébergement Urgence
HUDA :	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
OFII :	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
PEP :	Pupilles de l'Enseignement Public
PF :	Pension de Famille
RA :	Résidence Accueil
RS :	Résidence Sociale
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SI-SIAO :	Système informatique - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SOLIHA :	Solidaires pour l'habitat
VIF :	Violences Intra-Familiales